

Club Alpin Suisse, Sous-section Château-d'Oex.

Règlement pour Chefs de Courses : « Alpins » et « Marcheurs ».

Par ce règlement, nous établissons la limite et l'engagement pour chaque catégorie d'activités, que ce soit pour les sorties d'hiver ou d'été :

Le ski de randonnée, la raquette, la randonnée, la via ferrata, l'escalade en voie de une à plusieurs longueurs, l'alpinisme, la randonnée glacière, la cascade de glace. Pour le canyoning, nous n'avons pas de compétence sur cette discipline.

Tous les chefs de courses (CdC) doivent être validés par le comité et le (les) responsable(s) techniques.

La sous-section de Château-d'Oex accepte plusieurs profils de formation :

1. Le CdC formé CAS
2. Le CdC formé J&S
3. Le CdC formation alpine militaire (Andermatt)
4. Les sauveteurs SAS niveau 2 et 3
5. Le CdC d'expérience « Alpin » reconnu par le Comité
6. Le CdC d'expérience « Marcheurs » reconnu par le Comité

Définition d'un CdC « Alpin » ou « Marcheurs » : C'est un membre de la S/s connu et reconnu du(des) responsable(s) technique(s) et du comité. Il est admis pour ses compétences selon la liste établie et validée par le(les) responsable(s) technique et le comité. Le document de référence pour l'appréciation des compétences est le règlement CAS : Exigences pour les CdC CAS version 04.2024 et les mises à jour ultérieures. De plus, pour les activités « Alpins », il faut une formation de 1^{er} secours valable.

CdC formé CAS1 : Alpinisme PD, Randonnée alpine T4(T5), Escalade 6a 1 longueur, Via ferrata K5, Ski rando AD, Raquette WT3(WT4)

CdC formé CAS2 : Alpinisme AD, Randonnée alpine T5(T6), escalade 6a grande voie, Via ferrata K6, Ski rando AD(D), Raquette WT4(WT5)

CdC CAS escalade : 6a en grande voie, Via ferrata K6

CdC J&S moniteur : Alpinisme F, Randonnée alpine T4, Escalade 6a grande voie, Via ferrata K5, Ski rando F, Raquette WT2

- CdC J&S 1 : Alpinisme PD, Randonnée alpine T4(T5), Escalade 6a en grande voie, Via ferrata K5, Ski rando AD, Raquette WT3(WT4)
- CdC J&S 2 : Alpinisme AD, Randonnée alpine T5(T6), Escalade 6a en grande voie, Via ferrata K6, Ski rando AD(D), Raquette WT4(WT5)
- CdC for.alp.armée : Alpinisme AD, Randonnée alpine T5(T6), Escalade 6a en grande voie, Via ferrata K6, Ski rando AD(+), Raquette WT6
- Sauveteur SAS2 : Alpinisme PD, Randonnée alpine T5, Escalade 6a 1 longueur, Via ferrata K5, Ski rando PD(+), Raquette WT5
- Sauveteur SAS3 : Alpinisme AD(+), Randonnée alpine T5(T6), Escalade 6a en grande voie, Via ferrata K6, Ski rando AD(+), Raquette WT6
- CdC « Alpins » : Alpinisme non, Randonnée alpine T4/max 6 personnes, Escalade non, Via ferrata K2, Ski rando PD danger avl 3- max / max 8 personnes, Raquette WT4 danger avl 3- / max 8 personnes
- CdC « Marcheurs » : Alpinisme non, Randonnée alpine non, Randonnée pédestre T3, Escalade non, Via ferrata K2, Ski rando F+ danger avl 2+, Raquette WT3 danger avl 2+ selon la pente le sommet n'est pas autorisé.

La norme (pente inf. 30°) détermine le début du danger d'avalanche. Donc de savoir réagir lors d'un déclenchement, de donner correctement une alarme et surtout de savoir utiliser son DVA et son matériel de sauvetage.

Le niveau de formation n'autorise pas automatiquement à être CdC ; c'est l'expérience en montagne, le niveau des compétences et la pratique des sports de montagne régulière qui font foi.

Rédigé le 22 mars 2026

Le Secrétaire : André Mottier

La Présidente: Marie-Pierre Chappalley

